

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
13 février 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 6 mars à dix-huit heures trente

DATE D’AFFICHAGE
13 février 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno maire, M. COSSARD M. BACHELET Adjoints, M. BOULANGER, M. MARNAT Mme BOULANGER conseillers municipaux

Absent excusé : M. VIVIER

EN EXERCICE 7
PRESENTS 6
VOTANTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

**OBJET : MISE A DISPOSITION D’UN ARCHIVISTE POUR MISSION DE CONSEIL ET DE GESTION –
REORGANISATION DE FONDS D’ARCHIVES**

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’une première campagne d’élimination a été réalisée au sein du fond communal par un archiviste du CIG,

CONSIDERANT la mise à disposition d’un agent selon le dispositif prévu par l’article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

CONSIDERANT que la commune a sollicité le service archives du CIG pour l’accompagner dans sa problématique d’archivage (conseil et gestion – réorganisation des fonds d’archives)

CONSIDERANT la proposition du CIG sur le délai d’intervention et le choix d’organisation réalisé par phase comme suit :

Année d’exécution	Durée (jours)	Coût annuel	programme
2023	10	2 496 €	Campagne d’élimination globale sur tout le fonds Prise en charge de l’arriéré
2024	10	2 496 €	Prise en charge de l’arriéré Elimination réglementaires
TOTAL	20	4 992 €	

Le coût total de la mission pourrait évoluer du fait de l’augmentation annuelle des tarifs du CIG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

1/ ACCEPTE la mise à disposition d'un archiviste pour mission de conseil et gestion réorganisation des fonds d'archives

2/ APPROUVE le tableau d'organisation de la mission

3/AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaudherland, le 7 mars 2023

Le Maire

REGAERT Bruno